

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/018 du 9 février 2018, une consultation du public est prévue à la mairie de Saint-Nazaire, pendant une période de 4 semaines du 13 mars 2018 au 9 avril 2018 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société COLAS CENTRE OUEST en vue d'exploiter une installation de criblage-concassage sur son site de Saint-Nazaire.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 26 février 2018, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Nazaire, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Saint-Nazaire, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.